



**PRÉFET
DE L'ESSONNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° 007 spécial publié le 11 janvier 2022

Sommaire affiché du 11 janvier 2022 au 10 mars 2022

SOMMAIRE

DCPPAT

- Arrêté N° 2022-PREF-DCPPAT-BCA-004 du 7 janvier 2022 portant délégation de signature à M. Hugues LACOURT, Directeur par intérim du Secrétariat général commun départemental
- Arrêté N° 2022-PREF-DCPPAT-BCA-005 du 7 janvier 2022 portant subdélégation de signature Hugues LACOURT, Directeur par intérim du secrétariat général commun départemental



**PRÉFET
DE L'ESSONNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la coordination
des politiques publiques
et de l'appui territorial**

ARRÊTÉ

**N° 2022-PREF-DCPPAT-BCA-004 du 7 janvier 2022
portant délégation de signature à M. Hugues LACOURT,
Directeur par intérim du Secrétariat général commun départemental**

**LE PRÉFET DE L'ESSONNE,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,**

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements, et notamment son article 43 ;

VU les circulaires du premier ministre en date des 7 juillet 2008 et 31 décembre 2008 relatives à l'organisation de l'administration départementale de l'État ;

VU le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de M. Éric JALON, Préfet hors-classe, en qualité de Préfet de l'Essonne ;

VU le décret n° 2019-1594 du 31 décembre 2019 modifié relatif aux emplois de direction de l'État, notamment les articles 34 et suivants ;

VU le décret n° 2020-99 du 7 février 2020 relatif à l'organisation et aux missions des secrétariats généraux communs départementaux ;

VU l'arrêté préfectoral n°312 du 31 décembre 2020 portant organisation du Secrétariat général commun départemental ;

VU l'arrêté préfectoral 2021-PREF-DCPPAT-BCA-283 du 20 décembre 2021 portant organisation de la préfecture et des sous-préfectures de l'Essonne ;

ARRÊTE

ARTICLE 1er :

Délégation de signature est donnée à M. Hugues LACOURT, Directeur par intérim du secrétariat général commun départemental, pour signer et viser en toutes matières ressortant des missions et compétences listées dans l'arrêté portant organisation du secrétariat général commun du département de l'Essonne tous arrêtés, actes, décisions, pièces et correspondances relevant du ministère de l'intérieur, de l'organisation et du fonctionnement du secrétariat général commun, de la Direction départementale des territoires, de la Direction départementale de la protection des populations, de la Direction départementale de l'emploi du travail et des solidarités, à l'exclusion des actes mentionnés aux articles 2 et 3.

Cette délégation comprend notamment les actes liés à la liquidation et l'ordonnement des crédits rattachés aux programmes suivants :

Centre financier	Intitulé du programme
0119-C001-DP91 0119-C001-DR75 0119-C002-DP91 0119-C002-DR75	Concours financiers aux collectivités territoriales et à leurs groupements
0122-C002-DP91 0122-C002-DR75	Concours spécifiques et administration
0134-CCRF-DR75	Développement des entreprises et régulations
0135-IFEA-T091	Équipement et aménagement
0176-CCSC-CASO	Police nationale
0176-CCSC-DPAR	Police nationale – Soutien et logistique
0181-IDF1-P091	Prévention des risques
0206-DR75-P091	Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation
0207-IDF1-PR91	Sécurité et éducation routière
0215-DR75-T091	Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture
0216-CAJC-DP91	Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur
0216-CPRH-CDAS	Action sociale
0216-CIPD-DP91	Comité interministériel de prévention de la délinquance
0217-SGAC-ASPR	Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables
0232-CVPO-DP91	Vie politique, culturelle et associative
0303-DR75-DP91	Immigration et asile
0354-DR75-DP91 0354-DR75-DMUT 0354-CPNE-DR75	Administration territoriale
0723-DR75-DD91	Gestion du patrimoine immobilier de l'État
907	Opérations commerciales des domaines
362	Écologie (plan de relance)
363	Compétitivité (plan de relance)

ARTICLE 2:

Sont exclues des délégations consenties à l'article 1^{er} du présent arrêté, les matières ci-après :

- les arrêtés à caractère réglementaire ;
- les actes portant nomination des membres de comités, conseils et commissions ;
- les décisions attributives de subvention de fonctionnement ou d'investissement à des collectivités locales.
- la réquisition du comptable public ;
- la décision de ne pas suivre un avis défavorable du contrôleur financier
- Les conventions conclues au nom de l'État avec les laboratoires des collectivités territoriales dans le cadre des analyses officielles réalisées pour le compte de la DDPP.

ARTICLE 3 :

Demeurent réservés à la signature des directeurs et directrices des directions départementales interministérielles :

- les décisions rattachées à l'exercice de leur autorité hiérarchique à l'égard des agents placés sous leur autorité en matière indemnitaire, d'avancement et de promotion, disciplinaire, de congés (exceptés les congés de maladie ordinaires) et les procès-verbaux d'installation.

ARTICLE 4 :

En application du décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 susvisé, M. Hugues LACOURT peut par arrêté, subdéléguer sa signature aux agents placés sous son autorité pour signer les actes figurant à l'article 1^{er} du présent arrêté après en avoir préalablement informé le Préfet et obtenu son accord.

Cet arrêté devra être publié au Recueil des actes administratifs de la Préfecture de l'Essonne et viser l'avis du Préfet du département.

ARTICLE 7 :

Délégation de signature est donnée aux ordonnateurs secondaires délégués listés en annexe 1 dans le cadre des dépenses réalisées par carte d'achat.

ARTICLE 8 :

L'arrêté préfectoral n° 2021-PREF-DCPPAT-BCA-090 du 12 avril 2021 est abrogé.

ARTICLE 9 :

Le secrétaire général de la préfecture et les directeurs et directrices des DDI sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de l'Essonne.



Éric JALON
Préfet de l'Essonne

Annexe 1 – Liste des porteurs de cartes d'achat

Nom	Prénom	Service
ALAVOINE	Cyril	Préfecture de l'Essonne
BEAUPERE	Brigitte	Secrétariat général commun départemental
BIENVENU	Irène	Sous préfecture de Palaiseau
CHARPENTIER	Fernanda	Préfecture de l'Essonne
CHOQUET	Annie	DDETS de l'Essonne
COUPARD	Philippe	DDETS de l'Essonne
DA SILVA BRAZ	Maria Helena	Préfecture de l'Essonne
DESCHAMPS	Christophe	Sous-Préfecture d'Etampes
DUPIERRE	Sophie	Préfecture de l'Essonne
GERSTER	Céline	DDPP de l'Essonne
JALON	Eric	Préfecture de l'Essonne
JEUFFRAULT	Marion	Secrétariat général commun départemental
KAPLAN	Benoît	Préfecture de l'Essonne
HUMMEL-FOURRAT	Vanessa	DDPP de l'Essonne
LABRIT	Guillaume	Préfecture de l'Essonne
LABYLLE	Nadiège	Secrétariat général commun départemental
BLANC	Sylvie	DDETS de l'Essonne
LEFEVRE	Nicolas	Préfecture de l'Essonne
LEPRINCE	Eric	Sous-Préfecture d'Etampes
LESIOURD	Saida	Secrétariat général commun départemental
LEVASSEUR	Véronique	Secrétariat général commun départemental
MARY	Sylvain	Préfecture de l'Essonne
MUTEL	Marc-Antoine	Secrétariat général commun départemental
POUPEAU	Patricia	Sous-Préfecture d'Etampes
ROGIER	Philippe	DDT de l'Essonne
TRESORIER	Anne-sophie	Secrétariat général commun départemental
SAMGHOR	Aïcha	Préfecture de l'Essonne
WADEL	Véronique	Préfecture de l'Essonne
ZEROUALI	Christophe	Secrétariat général commun départemental



**PRÉFET
DE L'ESSONNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la coordination
des politiques publiques
et de l'appui territorial**

*h
7.01.2022*

ARRÊTÉ

**N° 2022-PREF-DCPPAT-BCA-04 du 7 janvier 2022
portant subdélégation de signature**

**Hugues LACOURT,
Directeur par intérim du secrétariat général commun départemental**

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements, et notamment son article 44 ;

VU le décret n° 2019-1594 du 31 décembre 2019 modifié relatif aux emplois de direction de l'État, notamment les articles 34 et suivants ;

VU le décret n° 2020-99 du 7 février 2020 relatif à l'organisation et aux missions des secrétariats généraux communs départementaux ;

VU le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de M. Éric JALON, Préfet hors-classe, en qualité de Préfet de l'Essonne ;

VU l'arrêté préfectoral n° 312 du 31 décembre 2020 portant organisation du Secrétariat général commun départemental ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2022-PREF-DCPPAT-BCA-04 du 7 janvier 2022 portant délégation de signature à M. Hugues LACOURT, directeur par intérim du secrétariat général commun départemental ;

VU l'avis favorable de M. le Préfet de l'Essonne en date du 7 janvier 2022 ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} :

Dans le cadre de la délégation conférée à M. Hugues LACOURT, Directeur par intérim du secrétariat général commun départemental, subdélégation de signature est également conférée aux agents désignés ci-après, dans la limite de leurs attributions :

Les référents de proximité :

- auprès de la DDETS : Mme Emmanuelle SOUSTRE
- auprès de la DDPP : M. Sylvestre NKOUIKANI
- auprès de la DDT : Mme Carine MAUGENDRE
- auprès de la préfecture : Mme Marie-Emmanuelle WILLIAM

Service départemental du Numérique :

- Mme Solange CLAIN

En cas d'absence ou d'empêchement :

- M. Nicolas LAURO
- M. Serge BOUISSOU
- M. Guy DUBOIS

Service Ressources Humaines :

- Mme Emilia DUARTE-MARTINS

En cas d'absence ou d'empêchement :

- Mme Nadia ISSATI
- Mme Saïda LESIOURD
- M. Christophe ALIBA ou en cas d'absence ou d'empêchement :
 - Mme Patricia MACE
 - Mme Marie-Christine SOUBRAT-CLERICE

Service Programmation :

- Mme Florence PLATTARD

En cas d'absence ou d'empêchement :

- Mme Danièle SCALISI
- Mme Nadiège LABYLLE
- M. Olivier TOMEZAK

Service Moyens Généraux :

- Mme Nathalie ROUSSELET

En cas d'absence ou d'empêchement :

- Mme Véronique BOSCH
- Mme Nadine DECHIRAT
- M. Christophe ZEROUALI ou en cas d'absence ou d'empêchement :
 - Mme Brigitte BEAUPÈRE
 - M. Franck LAFONT
 - M. Marc-Antoine MUTEL

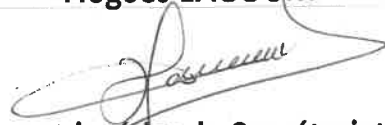
Mission Qualité/Performance :

- Mme Sophie DA SILVA

ARTICLE 2 :

Les agents mentionnés à l'article 1^{er} sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de l'Essonne.

Hugues LACOURT



Directeur par intérim du Secrétariat Général
Commun Départemental